

Nouveautés sPAIEctacle version 4.4.7

- 1 Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiée 2009 (DADS-U)
- 2 Paie à l'envers sur le brut
- 3 Nouvelle interface multi-sociétés
- 4 Nouveautés diverses

CONFIGURATIONS MINIMALES

- Windows : Windows 2000 / XP / Vista
- Windows Serveur 2003
- Macintosh et Mac Intel : Mac OS X 10.3.9 et supérieur
- Mémoire vive (RAM) : 512 Mo

RAPPEL GENERAL SUR LA MISE A JOUR



Il n'est pas nécessaire d'installer les mises à jour intermédiaires qui n'auraient pas été faites, ni de conserver les anciennes versions. Chaque mise à jour contient le programme complet.

Avant la mise à jour :

Il est nécessaire de connaître le nom et l'emplacement du fichier de données, qui sont à vérifier de préférence avant d'installer une mise à jour.

• Utilisateurs Windows :

Dans sPAIEctacle, consulter le menu *Aide - A propos de sPAIEctacle* et cliquer sur le mot Données qui fournit le nom du fichier de paie. Le répertoire s'ouvre. Vérifier son emplacement sur le disque dur (par exemple avec un clic droit sur le fichier. Choisir *Propriétés*).

• Utilisateurs Mac :

Dans sPAIEctacle, consulter le menu *sPAIEctacle - A propos de sPAIEctacle* et cliquer sur le mot Données qui fournit le nom du fichier de paie. Le répertoire s'ouvre. Vérifier l'emplacement du fichier (par exemple en faisant  + I ou menu *Fichier - Lire les informations*) sur le fichier).

Pendant la mise à jour :

- ✓ Une alerte apparaît. Cliquer sur le bouton OK.
- ✓ Un dialogue propose la sauvegarde du fichier de paie avant mise à jour. Il est recommandé d'accepter.
- ✓ La mise à jour se termine par l'apparition d'un écran de saisie d'un numéro de mise à jour. Saisir ce numéro et cliquer sur le bouton *Mise à jour*.

Le numéro de mise à jour à 4 chiffres figure sur l'e-mail annonçant la sortie de la version.



La mise à jour dans une version

supérieure du logiciel n'entraîne pas celle du paramétrage (taux de cotisations, chiffres clés...). Celle-ci est à faire par l'utilisateur en fonction de l'actualité législative. Les courriers Privilège contenant les nouveautés législatives et les manipulations à effectuer pour les appliquer sont disponibles dans l'Espace Clients sur www.spaiectacle.com

1 Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiée 2009 (DADS-U)

1.1 Nouvelle norme V08R09

L'administration a mis en place une nouvelle norme DADS-U appelée V08R09 pour la déclaration des salaires versés en 2009. Cette nouvelle norme remplace définitivement l'ancienne, qui n'est plus acceptée.

 Il est nécessaire d'installer sPAIEctacle 4.4.7 pour produire une DADS-U 2009 conforme, les versions antérieures ne comportant pas la norme actuellement en vigueur.

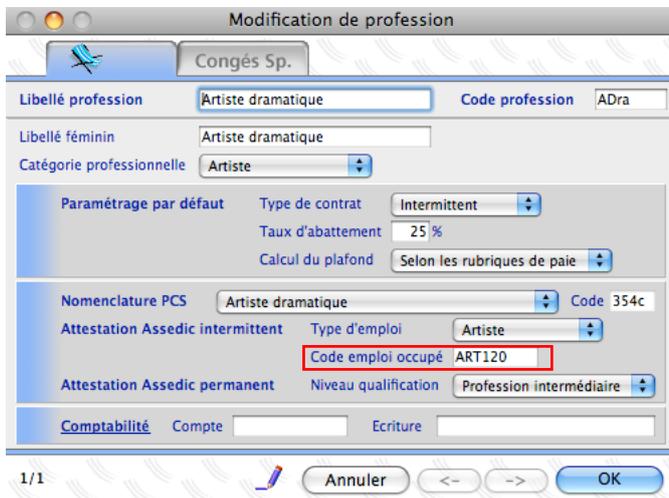
 Des explications détaillées concernant la DADS-U (mise en place, création, contrôle et dépôt) et ses nouveautés sont données dans la fiche «DADS-U 2009» disponible sur www.spaiection.com > Espace Clients > Courriers Privilège.

1.2 Codes emplois occupés (intermittents) : obligation générale

Menu Paramètres - Professions

Pour la DADS-U 2009, les codes emplois occupés deviennent obligatoires pour toutes les structures employant des salariés intermittents du spectacle.

 Les codes emplois occupés sont normalement déjà renseignés pour les employeurs utilisant le mode de déclaration AEM EDI (dépôt d'un fichier AEM sur internet).



The screenshot shows a dialog box titled "Modification de profession" with a "Congés Sp." tab. It contains several fields for profession and contract details. The "Code emploi occupé" field is highlighted with a red box and contains the value "ART120". Other fields include "Libellé profession" (Artiste dramatique), "Code profession" (ADra), "Libellé féminin" (Artiste dramatique), "Catégorie professionnelle" (Artiste), "Type de contrat" (Intermittent), "Taux d'abattement" (25%), "Calcul du plafond" (Selon les rubriques de paie), "Nomenclature PCS" (Artiste dramatique), "Code" (354c), "Type d'emploi" (Artiste), "Niveau qualification" (Profession intermédiaire), "Compte", and "Ecriture". At the bottom, there are "Annuler", "<-", "->", and "OK" buttons.

Le code emploi occupé se renseigne dans la case «code emploi occupé» des fiches *Profession*.

 Les listes de codes emplois occupés des professions intermittentes par secteur d'activité sont disponibles dans le menu Aide - Aide de sPAIEctacle.

1.3 Nouvelles spécificités des rubriques de paie

Menu Paramètres - Rubriques de paie

Elles sont à paramétrer lorsque les rubriques concernées existent. Ce sont :

- Bonus exceptionnel LODEOM
- Frais transport public (part. empl.)
- Frais transport personnel (part empl.)
- Prévoyance compl. (part empl. soumise)
- Prime exceptionnelle d'intéressement 2009
- Retraite suppl. oblig (part empl. soumise)
- Retraite suppl. facult. (part empl. soumise)

Toutes ces spécificités sont documentées dans des fiches Solution : se reporter au courrier «DADS-U 2009».

Pour modifier une rubrique :

- ✓ Sélectionner la rubrique dans la liste (menu Paramètres - Rubriques de paie).
- ✓ Cliquer sur pour l'ouvrir en modification, puis valider le message d'alerte.
- ✓ Aller à l'onglet Particularités (deuxième page de la rubrique).
- ✓ Choisir la spécificité DADS-U dans la liste déroulante et valider avec OK.

Les rubriques de paie utilisant les spécificités *Prime except. (loi TEPA)*, *Prime transport (part patronale)*, *Rachat Jour RTT 2007* sont devenues obsolètes. En conséquence, la version 4.4.7 a remplacé ces spécificités par la mention «(obsolète)...».

Quand une rubrique devient obsolète, on recommande de saisir les lettres «zz» au début du Libellé rubrique et du Code rubrique. Ainsi, la rubrique est classée en fin de liste et clairement identifiée.

1.4 Etat nominatif des cotisations de retraite supplémentaire et de prévoyance

Menu Etats - Récapitulatif des cotisations

Il convient de vérifier en fin d'année que les contributions de retraite supplémentaire et de prévoyance ne dépassent pas les limites d'exonération de cotisations. Le cas échéant, il faut les réintégrer dans une dernière paie, afin de soumettre ce qui doit l'être sur le plan social ou sur le plan fiscal.

Un nouvel état permet d'éditer la liste des salariés ayant bénéficié de contributions de retraite supplémentaire et de prévoyance complémentaire et, le cas échéant, les montants des excédents à réintégrer en paie.

- ✓ Vérifier l'exercice (2009).
- ✓ Sélectionner Année dans la liste déroulante.
- ✓ Sélectionner l'état.
- ✓ Valider avec OK.

La fiche Solution «Traitement social et fiscal des cotisations de retraite supplémentaire et de prévoyance complémentaire» est disponible sur : www.spaiectacle.com > Espace Clients > Fiches Solution > Législations spécifiques

2 Paie à l'envers sur le brut

Cette nouvelle fonctionnalité permet la répartition automatique d'un brut global dans une paie utilisant par ailleurs des rubriques interactives.

La photo d'écran ci-après illustre deux des utilisations possibles de cette fonctionnalité :

- salarié en CDD (détermination de la rémunération de base à partir d'un brut «toutes indemnités comprises»),
- salarié ayant accompli des heures supplémentaires (détermination de la rémunération de base à partir d'un brut «tout compris»).

Le fonctionnement est le même que celui du calcul de paie à l'envers :

- ✓ Saisir les éléments de la paie, sans base ni montant (*).
- ✓ Cliquer sur le cadenas de la case «salaire brut» pour le déverrouiller.
- ✓ Saisir le brut global de la paie.

- ✓ Cliquer sur la calculette.

Le brut global (*) se répartit instantanément. Le cadenas *Salaire brut* se referme.

* *Ordre de saisie : dans les calculs à l'envers, l'ajustement se fait d'abord sur la première ligne de la paie, avant d'être répercuté sur les rubriques automatiques éventuelles.*

Dans l'exemple ci-contre, c'est la raison pour laquelle la rubrique de rémunération de base, non interactive («Semaine de 5 jours») figure en première ligne.

* *Si la paie comporte par ailleurs des rubriques non soumises à cotisations (tickets restaurant, défraiements...), leur montant ne sera pas affecté.*

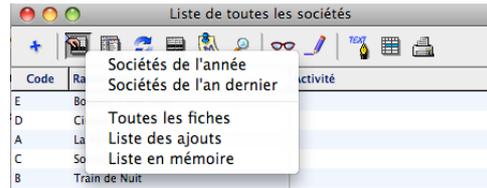
3 Nouvelle interface multi-sociétés

3.1 Sociétés de l'année

Menu *Fichier* - Sociétés

Pour les utilisateurs de fichiers multi-sociétés, deux nouvelles listes de sociétés ont été ajoutées, *Sociétés de l'année* et *Sociétés de l'an dernier* :

- Sociétés de l'année : celles qui ont eu des paies sur l'exercice en cours (l'exercice en cours étant déterminé en fonction de la date de l'ordinateur),
- Sociétés de l'an dernier : celles qui ont eu des paies sur l'exercice précédent.

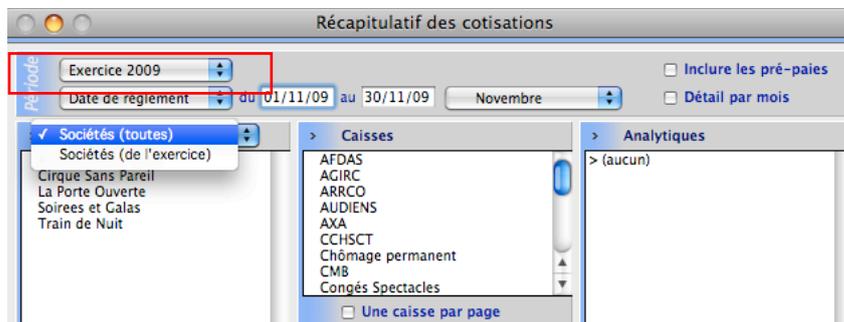


3.2 Incidences sur les états

3.2.1 Récapitulatif des cotisations

Menu *Etats* - Récapitulatif des cotisations

Une liste déroulante a été ajoutée dans le panneau *Récapitulatif des cotisations*.



- Par défaut, elle est positionnée sur «*Sociétés (de l'exercice)*», c'est à dire les sociétés qui ont des paies saisies sur l'exercice demandé.
- «*Sociétés (toutes)*» permet d'imprimer les récapitulatifs spécifiques avec la mention «*Néant*» pour les sociétés qui n'ont pas eu de paies sur la période.

3.2.2 Ecritures comptables et livre de paie

Dans les écritures comptables et le livre de paie n'apparaissent que les sociétés actives de l'exercice.

3.3 Nouvelles listes liées

Toujours en version multi-sociétés, trois nouvelles listes liées sont disponibles (icône )

- Liste des groupes liés depuis les retenues,
- Liste des sociétés liées depuis les conventions collectives,
- Liste des retenues liées depuis les groupes.

4 Nouveautés diverses

4.1 Déclaration Unique d'Embauche par échange de données informatisées (DUE EDI)

Les déclarations uniques d'embauche (ou DUE) peuvent être faites par dépôt d'un fichier sur un site spécifique dépendant de l'URSSAF. La procédure est similaire, par exemple, à celle de l'AEM EDI. Aucune formalité particulière n'est nécessaire pour commencer à faire des DUE par EDI.

 Bien que la fonctionnalité soit d'ores et déjà à disposition, nous vous invitons à attendre pour l'utiliser. En effet, à ce jour, la procédure de dépose est assez simple mais la lecture des accusés de réception est fastidieuse, notamment du fait qu'elle nécessite la décompression du fichier avec saisie d'un mot de passe différent à chaque fois. L'URSSAF travaille à simplifier la procédure. Le nouveau fonctionnement devrait être disponible dans le courant du 1er semestre 2010. Nous vous enverrons un e-mail dès que cela sera opérationnel.

4.2 Nouveaux formats d'écritures pour la comptabilité publique

Les nouveaux formats d'export disponibles sont :

Texte - Comptabilité publique

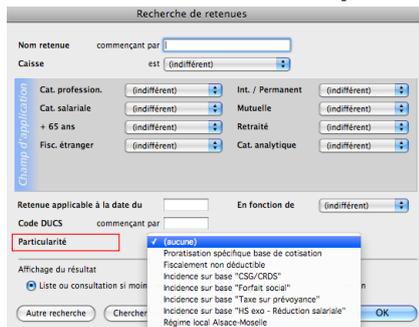
Civil Net Finances
Coriois
CPWIN

- format comptabilité publique «Texte - Comptabilité publique»,
- format comptabilité publique «Civil Net Finances».

4.3 Nouvelles listes liées (tous utilisateurs)

- Liste des salariés liés depuis les rubriques de paie,
- Liste des catégories salariales depuis les paies.

4.4 Nouvelles options de recherche des retenues



On peut effectuer une recherche basée sur le contenu de l'onglet *Particularités* des retenues.

4.5 Divers

- Décomptes Audiens : suite au Courrier Privilège du 1er Octobre 2009, le décompte «Re-traite» affiche la mention du règlement à effectuer à AUDIENS, le décompte «Prévoyance et frais de santé» affiche AUDIENS PREVOYANCE.
- Les exports au format «texte tabulé» ont été rendus plus faciles à exploiter dans un tableau le cas échéant. Les cellules auparavant laissées vides en cas de répétition des données (exemple : nom du salarié ou numéro de paie dans un export de paies) comportent désormais la valeur répétée.
- Le code caisse a également été ajouté dans les exports et les différences après recalcul.



Une
fiche
Solution

«DUE EDI» est
disponible sur :
www.spaiectacle.com > Espace
Clients > Fiches
Solution > Les
états récapitulatifs.